



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Centre d'etudes nucleaires de Cadarache

Question écrite n° 9666

### Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur l'inquietude qu'a suscite l'experience de simulation d'un accident nucleaire intervenue le 2 decembre dernier a Cadarache. Cette operation extremement delicate realisee par l'Institut de protection et de surete nucleaire est, selon les informations parues dans la presse, la premiere etape d'un programme de recherche qui devrait s'etaler sur dix ans : cinq autres experiences du meme type devraient avoir lieu d'ici a 1998. L'experience de Cadarache consistant a declencher la fusion d'une dizaine de kilogrammes de combustible nucleaire dans une installation etanche d'un reacteur de recherche a provoque des reactions de peur dans notre pays et a donne lieu a des predictions alarmistes chez nos voisins allemands. Il lui demande quelles ont ete les precautions prises pour assurer la totale securite des personnels et des populations environnantes. S'agissant d'un programme de recherche international, n'est-il pas possible de reduire le nombre de ces experimentations sur notre territoire ? Par ailleurs, a partir des enseignements de cette premiere operation, si de nouvelles experiences s'averent necessaires, il l'interroge sur les moyens qui seront mis en oeuvre a l'avenir pour informer completement le public de ces simulations.

### Texte de la réponse

Il est rappele que l'installation Phebus est un reacteur experimental implante, depuis 1978, sur le Centre d'etudes nucleaires de Cadarache (Bouches-du-Rhone) du Commissariat a l'energie atomique(CEA). Il est exploite par l'Institut de protection et de surete nucleaire (IPSN) pour des etudes concernant la surete des reacteurs a eau sous pression (REP) et notamment les accidents pouvant affecter le combustible. Il n'est donc pas anormal que l'experience FPTO, a laquelle se refere la question de l'honorable parlementaire, ait eu lieu dans cette installation. En vue de la serie d'experiences envisagees, une modification de l'installation Phebus a ete necessaire ; cette modification a fait l'objet d'une instruction de surete complete, qui a debouche sur un nouveau decret d'autorisation de creation en date du 7 novembre 1991. Un programme d'essais de mise en service, portant sur la totalite des systemes fonctionnels, a ete effectue avant le debut des experiences. L'essai FPTO lui-meme a fait l'objet d'une autorisation de la direction de la surete des installations nucleaires, en date du 18 novembre 1993, qui a ete precedee par un examen approfondi de l'ensemble du dossier de surete associe, et notamment du programme detaille de l'experience. La securite tant du personnel que des populations avoisinantes n'a ete a aucun moment mise en cause par l'experience du 2 decembre, lors de laquelle les produits radioactifs sont toujours restes isoles de l'exterieur par une succession de quatre barrieres etanches. Le programme Phebus PF est bien un programme international, auquel participent, outre la CEE, le Canada, la Coree du Sud, le Japon et les USA. Mais le caractere tres specifique des experimentations envisagees fait qu'elles doivent etre menees dans des installations tout a fait particulieres : en Europe, seul le reacteur Phebus de Cadarache, modifie specialement a cette fin, peut s'y preter. Il n'est donc pas possible de demander aux autres pays, comme suggere dans la question posee, d'accueillir sur leur territoire une partie des essais prevus. L'information du public est effectivement une exigence fondamentale pour que les experimentations du programme Phebus PF continuent a se derouler dans de bonnes conditions. De ce point de

vue, ont peut estimer que l'experience FPTO a ete assez exemplaire : un dossier prealable fourni et argumente, auquel la presse a fait largement echo, a ete diffuse par l'exploitant ; en outre, l'experience elle-meme a fait l'objet d'une retransmission video commentee simultanement a Cadarache et a Fontenay-aux-Roses, dont ont pu beneficier tant les journalistes interesses qu'un certain nombre de representants d'associations ecologiques. Le Gouvernement s'attachera a ce que des conditions de transparence equivalentes soient reunies, pour les experiences ulterieures.

## Données clés

**Auteur** : [M. Mathus Didier](#)

**Circonscription** : - SOC

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9666

**Rubrique** : Energie nucleaire

**Ministère interrogé** : environnement

**Ministère attributaire** : environnement

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 27 décembre 1993, page 4694

**Réponse publiée le** : 28 mars 1994, page 1551